



Mandat Coordination du secteur Abri/CCCM au Tchad

1er juillet 2014

Contexte

Fin 2013, la République Centrafricaine (RCA) a connu une escalade des conflits entre les membres Ex-Seleka (de confession musulmane) et les Anti-Balaka (de confession chrétienne), qui ont atteints des niveaux de violence et de violations des droits de l'homme sans précédents. Le ciblage des membres de la communauté musulmane et des ressortissants Tchadiens à Bangui et dans d'autres régions de la RCA a incité le Gouvernement du Tchad à organiser le rapatriement de plus de 90 000 personnes au Tchad.

Le rapatriement des ressortissants Tchadiens et des pays tiers a débuté courant décembre 2013, de même que l'évacuation des réfugiés de Bangui vers N'Djamena, Moundou, Sido et Sarh. À la fin du mois de décembre 2013, la communauté humanitaire a mené une mission inter-agences dans le Sud afin d'évaluer les besoins locaux des populations nouvellement arrivées. De même, à la-mi-janvier 2014, une seconde mission inter-agences et donateurs a été mise en place. L'instabilité persiste en RCA et les données sur le terrain indiquent que la violence pourrait s'étendre au Nord, non loin de la frontière Tchadienne. Quant à la violence, elle continue sans relâche, et de plus en plus de personnes risquent de devoir fuir l'insécurité en RCA. Par ailleurs, des personnes dont des membres de la famille sont déjà réfugiés au Tchad suite au conflit pourraient décider de les rejoindre tôt ou tard.

Avec la saison des pluies imminente, les besoins en logement amélioré et en assainissement sur les sites de transit se font cruellement ressentir et ce, afin de prévenir les épidémies. Le Gouvernement Tchadien a prolongé la durée maximale de séjour sur les sites de transit de 10 jours à un an pour les retournés, et cherche actuellement des sites plus appropriés pour les héberger sur cette période. Étant donnée la situation de déplacement à plus long terme, les besoins actuels en sites et zones de transferts, l'arrivée permanente des personnes quittant la RCA dont la crise ne semble pas faiblir, il est primordial et urgent de renforcer la coordination à travers l'instauration du secteur Abri/CCCM actuel. Dans un souci d'organisation, la population des retournés tchadiens à prendre en compte pour les sites temporaires et les sites transitoires devra être définie sans délai.

Objectifs du secteur Abri/CCCM

L'objectif global du secteur Abri/CCCM est de garantir une intervention multisectorielle afin d'aider et de protéger les populations en situation de déplacement et de faire tous les efforts possibles pour trouver des solutions durables.

Selon le plan de réponse régional de la RCA (janv-déc 2014) et l'appel révisé de l'IOM pour la crise en RCA (27 mars 2014), les interventions programmées se concentreront sur la région sud, du Logone oriental au Salamat, et à N'Djamena. Les activités seront réalisées sur les sites de transit (y compris, mais sans s'y limiter: Sido, Doyaba, Doba, Moundou, Goré), à Mbitoye (qui regroupe plusieurs villages) et auprès des communautés d'accueil. Deux nouveaux sites temporaires à Maigama et Danamadja sont sur le point d'être installés pour les Tchadiens qui n'ont pas de liens familiaux dans le pays. Les Tchadiens ayant des relations familiales seront invités à retourner dans leurs zones de destination finale, notamment N'Djamena, Am Timan et Moundou.

Le Gouvernement Tchadien s'implique énormément. Il a non seulement fait évacuer les personnes menacées de mort par voie aérienne et par route, mais il a également apporté son aide initiale aux nouveaux arrivants sur les sites de transit de N'Djamena et du Sud à travers des autorités locales et autres entités nationales.





Par ailleurs, le Gouvernement s'est engagé à soutenir les nouveaux sites temporaires où les Tchadiens sans solutions durables immédiates seront transférés, et a fait appel à la Croix rouge Tchadienne, à SECADEV et à ADES pour gérer les sites.

Afin d'atteindre une responsabilité et prévisibilité globales de l'intervention humanitaire au sein des sites de déplacement, et pour aligner cette intervention avec les efforts collaboratifs, le secteur doit travailler main dans la main afin d'apporter une solution prévisible et en temps opportun. L'ampleur des responsabilités de la coordination nécessite l'engagement et la participation de nombreuses organisations / agences. Les agences responsables et co-responsables doivent agir comme un guide afin de garantir que la capacité et les standards sont développés dans le cadre de l'intervention Shelter/CCCM.

L'équipe du secteur Abri/CCCM pourra aider et faciliter auprès des autorités locales la coordination des activités Abri/CCCM liées aux retournés tchadiens fuyant la crise en République centrafricaine.

Forums de coordination du secteur ABRI/ CCCM

Le coordinateur / la coordinatrice du secteur convoque les réunions du secteur de Abri/CCCM (réunion principale du secteur), et les préside de concert avec un(e) homologue du gouvernement, si possible. Il ou elle fait état de la situation dans son ensemble, notamment les actualités provenant du gouvernement et des réunions de coordinateur intergroupes, ainsi que le Groupe stratégique consultatif Abri/CCCM.

Un Groupe stratégique consultatif (SAG) servira de forum pour les recommandations et la prise de décision relative à la réponse du groupe Shelter/CCCM. Ce groupe est nommé par l'équipe de coordination du groupe. Il sera composé principalement d'autorités nationales et de partenaires décisionnaires.

Des groupes de travail technique (*TWG*) seront crées de façon ponctuelle et en cas de besoin afin de conseiller le secteur sur les sujets nécessitant des connaissances spécialisées, une expertise technique, de l'expérience, des conseils et / ou des standards.

Forums de coordination du groupe







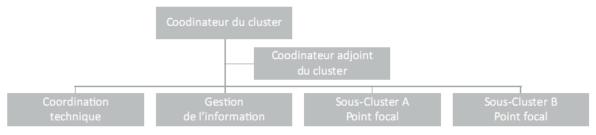
Membres de l'équipe principale du secteur Abri/CCCM

L'équipe de coordination du groupe constitue la principale ressource du secteur Abri/CCCM. Parmi les membres de l'équipe principale : un(e) Coordinateur / coordinatrice adjoint(e), un Groupe de gestion de l'information et des Groupes de coordination technique Abris et CCCM, tous se référant au Coordinateur du secteur Abri/CCCM.

Des secteurs sous-nationaux (sub-clusters) seront établis en cas de besoin.

L'équipe du secteur Abri/CCCM assurera la gestion de l'information et l'assistance technique. Les cadres de références, en fonction du contexte, seront définis à des fins de méthodologies de gestion de l'information spécifiques et/ou pour les groupes de travail technique. Seront également présentés dans ces cadres les engagements, les rôles et responsabilités des participants.

Organigramme de l'équipe du secteur Abri/CCCM



Rôles de l'Agence principale et Agence co-responsable

L'UNHCR est le responsable du secteur et l'IOM le co-responsable. Tous deux forment l'équipe de coordination du secteur Abri/CCCM. L'UNHCR, en sa qualité d'Agence principale, reste le prestataire de dernier recours circonscrit pour les conditions fondamentales pré requises, notamment un accès libre, la sécurité et la mise à disposition de fonds.

- L'UNHCR désignera un Coordinateur Abri/CCCM Cluster dédié au niveau Senior pour toute la durée de l'activation du secteur
- l'IOM nommera un Coordinateur adjoint dédié secteur Abri/CCCM au niveau Senior le premier mois de l'intervention. Un coordinateur sera dédié à 50 % jusqu'à la fin de l'activation du secteur
- De même, pour le premier mois de l'intervention, l'UNHCR dédiera un gestionnaire de l'information au secteur Abri/CCCM du niveau Senior.
- L'UNHCR dédiera un gestionnaire de l'information au secteur Abri/CCCM dédié du niveau Senior pendant les deux premières semaines de l'intervention.
- L'IOM dédiera à 50 % un gestionnaire de l'information pour toute la durée du secteur.
- L'IOM dédiera à 50 % un Coordinateur technique national pour toute la durée du secteur.

Une évaluation des besoins en termes de capacités sera effectuée après le premier mois d'intervention.

L'équipe de coordination du groupe Shelter/CCCM doit veiller à l'inclusion des principaux partenaires humanitaires du secteur, en respectant leurs mandats et les priorités de leurs programmes. Ensemble, les membres du secteur identifieront les exigences globales en réponse aux sites/zones de déplacement et augmenteront leur capacité à respecter ce seuil tout en gardant à l'esprit que l'installation de sites formels est une solution de dernier recours, faisant suite à une étude approfondie, en collaboration avec les autres secteurs principaux, notamment la Protection et la WASH.





Les groupes partenaires prendront les responsabilités inhérentes aux problèmes posés par le secteur Abri/CCCM en fonction de leurs points forts et prendront part aux fonctions du secteur Abri/CCCM. Le groupe identifiera soit les questions spécifiques soit formera des groupes de travail technique pour évaluer/développer la stratégie sur les principaux problèmes rencontrés par le secteur.

En tant que responsable et co-responsable du secteur, l'UNHCR et l'IOM, respectivement, mettront à disposition du secteur des services de secrétariat, notamment pour organiser des réunions, rédiger des comptes rendus, compiler des rapports, des programmes, des données, etc.

Principales responsabilités

Coordinateur / coordinatrice du secteur

- 1. Représente le secteur Abri/CCCM auprès des autorités nationales/locales, des institutions étatiques, des organisations locaux et internationaux.
- 2. Gère la coordination des partenaires nationaux et internationaux du secteur et garantit la participation au niveau national et régional.
- 3. Gère et assiste l'équipe de coordination du secteur Abri/CCCM.
- 4. Aide l'équipe du secteur à évaluer les besoins et les lacunes.
- 5. Veille à ce que les plans stratégiques et d'action du secteur soient bien en place, en assure le suivi et rapporte sur leurs avancées.
- 6. Garantit que les systèmes de gestion de l'information sont bien en place.
- 7. Accorde une attention particulière aux groupes vulnérables et aux questions transversales.
- 8. Justifie le financement des besoins multisectoriels.
- 9. Encourage les bonnes pratiques, notamment les approches participatives.
- 10. Approuve et met en œuvre des accords de transit/sortie pour le secteur.

Coordinateur / coordinatrice adjoint(e) du secteur

- 1. Assiste le coordinateur/la coordinatrice du secteur à gérer la coordination du secteur et à garantir la participation au niveau national et régional.
- 2. Aide le coordinateur/la coordinatrice du secteur à gérer et assister l'équipe de coordination Abri/CCCM.
- 3. Aide l'équipe du groupe à évaluer les besoins et les lacunes.
- 4. Aide le coordinateur/la coordinatrice du secteur à garantir que les plans stratégiques et d'action du secteur sont bien en place, suivis et les avancées rapportées
- 5. Aide le coordinateur/la coordinatrice du secteur à garantir que les systèmes de gestion de l'information sont bien en place.
- 6. Accorde une attention particulière aux groupes vulnérables et aux questions transversales.
- 7. Justifie le financement des besoins multisectoriels.
- 8. Encourage les bonnes pratiques, notamment les approches participatives.
- 9. Approuve et met en œuvre des accords de transit / sortie pour le groupe.
- 10. Représente le secteur Abri/CCCM auprès des autorités nationales / locales, des institutions étatiques, des organismes locaux et internationaux en l'absence du Coordinateur/ coordinatrice du secteur.

Groupes techniques Shelter et CCCM

- 1. Identifie les partenaires locaux et internationaux ainsi que les autres intervenants bénéficiant d'une expertise technique adéquate qui peut être adaptée et /ou partagée pour une utilisation au sein du secteur Abri/CCCM.
- 2. Convoque et veille au bon fonctionnement du secteur Abri/CCCM et tout autre groupe de travail technique au niveau national et / ou sous-national.





- 3. Préconise les meilleures pratiques du secteur Abri/CCCM. Renforce les activités de renforcement des capacités.
- 4. Veille à ce que la réponse des partenaires et la réponse stratégiques du secteur soit adaptée aux différentes phases de l'intervention, grâce à des directives stratégiques et de normes appropriées, y compris celles nationales et internationales.
- 5. Encourage les solutions de réponse d'urgence en lien avec les plans d'urgence, le recouvrement précoce et les stratégies de réduction des risques.

Gestion de l'information

- 1. Développe des relations avec les principaux intervenants pour faciliter l'échange d'informations.
- 2. Identifie les exigences en matière de données/analyses/informations afin d'aider à la prise de décision.
- 3. Met en place un système de collecte et de traitement des données. Met en place une gamme de mécanismes de distribution de l'information.